

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS
LUNDI, LE 2 NOVEMBRE 2009
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Pierre Gauthier*
Cloé Racine
Catherine Aubut
Raynald Demers
Daniel Bérubé

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*

Absent : *Nancy Belleau*

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 7 personnes.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue.

La présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du nouveau conseil
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - a) séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009
4. Administration financière
 - a) encaissements d'octobre 2009
 - b) adoption du bordereau des comptes à payer d'octobre 2009
5. Cas particuliers
6. Correspondance
7. Rapport du Maire
8. Déclaration d'intérêts pécuniaires
9. Dossier Eau potable
 - a) Suivi
 - b) Honoraires professionnels BPR
10. Demande de dérogation mineure / 109, rue des Aulnes, lot 343 ptie du rang V
11. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
12. Nomination d'un responsable des questions familiales et/ou des aînés
13. Autorisation de signatures – Compte bancaire terrain de jeux
14. Amendement à la résolution 2009-150 – Comité jeunesse de Saint-Donat
15. Appui au comité provisoire de transfert de la garderie
16. Demande de subvention Garderie les 101 Donatiens
17. Radiation de taxes antérieures à 2005
18. Demande de commandite du Club alpin
19. Demande de permis de restauration pour l'Oasis
20. Amélioration entrée Est du Vieux collège – Demande du CPE
21. Avenant au contrat de déneigement avec le MTQ
22. Rotation au poste de maire suppléant
23. Période de questions

24. Varia

- a) Modification du mandat du CDD – Le Jaseur

25. Levée ou ajournement de la séance.

1. PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL

*Suite à la fin du dépôt des déclarations de mises en candidature survenu le 2 octobre dernier, l'ensemble du conseil a été élu sans opposition. Il y a donc présentation du nouveau conseil qui est composé de **Michel Côté**, maire et des conseillers **Nancy Belleau**, **Pierre Gauthier**, **Cloé Racine**, **Catherine Aubut**, **Raynald Demers** et **Daniel Bérubé**.*

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-186

*Proposé par **Cloé Racine**
Appuyé par **Catherine Aubut***

Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- a) *séance ordinaire du 1er octobre 2009*

2009-187

*Proposé par **Raynald Demers**
Appuyé par **Pierre Gauthier***

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

- a) *encaissements d'octobre 2009*

*Le bordereau des encaissements d'octobre 2009 totalise **33 650,08 \$**.*

- b) *adoption du bordereau des comptes à payer d'octobre 2009*

*Je, **Gil Bérubé**, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 octobre 2009.*

Gil Bérubé, Sec.-très.

Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois d'octobre 2009 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :

2009-188

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Cloé Racine*

Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois d'octobre 2009 au montant de 100 852,78 \$ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. CAS PARTICULIERS

Aucun

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORT DU MAIRE.

Le maire, monsieur Michel Côté, fait la présentation, comme le prévoit l'article 955 du Code municipal, de son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport sera publié sur le site internet et dans le journal Le Jaseur il sera également envoyé à chaque contribuable résidents à l'extérieur lors de l'expédition des comptes de taxes 2010.

8. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Le Directeur général/ Secrétaire-trésorier a remis aux membres du conseil, le formulaire de déclarations d'intérêts pécuniaires. Ce formulaire devra être complété et déposé au conseil lors de la prochaine séance ordinaire.

9. DOSSIER EAU POTABLE

a) Suivi

Les essais de pompage se poursuivent et des nouveaux résultats d'analyses sont attendus sous peu.

b) Honoraires professionnels BPR

2009-189

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Catherine Aubut*

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture # 10012485 de BPR Groupe-conseil au montant de 11 640,24 \$ taxes incluses. Cette facture représente les coûts pour la coordination et l'hydrogéologue dans le cadre de notre projet d'eau potable, la révision de notre programmation 2009 ainsi que l'estimation pour la rue Neigette. Ils sont inscrits à la programmation de l'aide financière provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D2009-04

Le requérant demande une dérogation mineure afin de réduire la profondeur minimale requise pour un terrain partiellement desservi situé à moins de 300 mètres d'un lac. La profondeur projetée serait de 50,02 mètres plutôt que les 75 mètres requis au Règlement de lotissement. La superficie totale du terrain sera toutefois supérieure au minimum requis de 2 000 mètres carrés, soit de 3 060,2 mètres carrés.

L'effet de cette dérogation, si elle était accordée, permettrait la subdivision cadastrale d'un nouveau terrain pour l'implantation d'une résidence unifamiliale ou saisonnière.

Considérant que malgré la profondeur insuffisante, la superficie minimale est respectée;

Considérant que le terrain n'est pas directement en bordure d'un cours d'eau;

Considérant que la configuration des lieux ne permet pas de respecter la profondeur de terrain minimale;

Considérant que la configuration du terrain permet l'implantation d'une résidence unifamiliale ou saisonnière et une installation septique conformes aux autres normes des règlements;

Considérant que le projet ne créera aucun préjudice aux voisins;

Considérant le préjudice qui pourrait être causé au requérant en cas de refus, soit l'impossibilité de réaliser le projet;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme.

2009-190

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Daniel Bérubé*

Et résolu que le conseil accorde à monsieur Wilsey Campbell du 109, rue des Aulnes (lot 343 ptie du rang V) la dérogation mineure demandée sans autres conditions que le respect des autres normes prévues aux règlements.

ADOPTÉ

11. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Suite à la dernière élection certaines modifications sont nécessaires au sein du comité consultatif d'urbanisme. Le conseil désire profiter de l'occasion pour modifier le règlement de constitution du CCU afin de permettre à plus d'un élu de siéger sur le comité et également d'établir une règle concernant la présence des membres aux réunions.

AVIS DE MOTION

En conséquence, le conseiller Raynald Demers donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y aura présentation pour adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement # 200 ayant pour titre « Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme ». Ces modifications permettront à plus d'un élu de siéger sur le comité et également établiront une règle concernant la présence des membres aux réunions. Il y aura dispense de lecture.

12. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

2009-191

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu à l'unanimité de nommer les conseillères Catherine Aubut et Cloé Racine co-responsables des questions familiales et/ou des aînés. À ce titre le RQF agit comme porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil et de la communauté et assume le leadership du développement de la politique familiale municipale et de son suivi.

ADOPTÉ

13. AUTORISATION DE SIGNATURES - COMPTE BANCAIRE TERRAIN DE JEUX

2009-192

*Proposé par Catherine Aubut
Appuyé par Daniel Bérubé*

Et résolu que le conseil désigne le directeur général, Gil Bérubé, son adjointe Danielle Fournier et le coordonnateur en loisirs, Olivier Gillet comme signataires du compte de banque # 203261 à la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi pour les activités du terrain de jeux. Les transactions devront être signées par deux des trois signataires mentionnés précédemment.

ADOPTÉ

14. AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2009-150 – COMITÉ JEUNESSE

2009-193

*Proposé par Cloé Racine
Appuyé par Catherine Aubut*

Et unanimement résolu que la résolution 2009-150 adoptée le 3 août 2009 soit modifiée comme suit :

Remplacer le paragraphe « QUE ce comité soit parrainé par le comité des loisirs de Saint-Donat et supervisé par la coordonnatrice en loisirs. »

Par « QUE ce comité soit parrainé par la Municipalité de Saint-Donat et supervisé par le coordonnateur en loisirs. »

ADOPTÉ

15. APPUI AU COMITÉ PROVISOIRE DE TRANSFERT DE LA GARDERIE

Considérant que des discussions sont présentement en cours avec la Commission scolaire des Phares concernant l'ouverture à l'école Lévesque d'une garderie scolaire;

Considérant qu'un comité provisoire a été mis sur pied afin d'assurer le transfert de la garderie d'âge scolaire qui est opérée présentement par Les 101 Donatiens, organisme sans but lucratif formé des parents utilisateurs;

Considérant que le conseil juge avantageux que ce service de garde soit transféré à la C.S. des Phares considérant que plus de parents pourraient en profiter;

Considérant que ce transfert garantirait la viabilité à long terme de la garderie;

2009-194

*Pour ces motifs, il est
Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Cloé Racine*

Et résolu que le conseil appui le Comité provisoire de transfert de la garderie d'âge scolaire dans sa démarche auprès de la Commission scolaire des Phares afin que la garderie soit convertie en garderie scolaire.

ADOPTÉ

16. DEMANDE DE SUBVENTION GARDERIE LES 101 DONATIENS

Considérant que la garderie d'âge scolaire représente un attrait important pour l'établissement de nouvelles familles chez nous;

Considérant que malgré les efforts déployés par le comité de parents qui a repris en charge la garderie Les 101 Donatiens la situation financière demeure précaire;

Considérant que ce comité est un organisme à but non lucratif ;

Considérant que depuis septembre la garderie est remplie à pleine capacité et qu'il y a même une liste d'attente;

Considérant que le conseil juge essentiel ce service et désire le démontrer en apportant son soutien financier si minime soit-il.

EN CONSÉQUENCE, il est

2009-195

*Proposé par Daniel Bérubé
Appuyé par Catherine Aubut*

Et résolu d'accorder pour l'année 2010 une subvention de 1 500,00 \$ à la garderie Les 101 Donatiens afin d'assurer la continuité de ce service. Cette subvention est conditionnelle à l'engagement de l'organisme, qu'advenant sa dissolution les argents restants seront remis à la municipalité, afin qu'ils soient investis dans des projets jeunesse.

ADOPTÉ

17. RADIATION DE TAXES ANTÉRIEURES À 2005

2009-196

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Daniel Bérubé*

Et résolu d'autoriser la radiation d'un montant de 72,52 plus intérêts cumulés sur le compte de taxes ayant le matricule 5370 74 6065. Ces taxes sont de 2005 et non pas été acquittées par l'ancien propriétaire.

ADOPTÉ

18. DEMANDE DE COMMANDITE CLUB ALPIN DU MONT-COMI.

2009-197

*Proposé par Cloé Racine
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et unanimement résolu de verser 200 \$ au Club Alpin du Mont-Comi pour collaborer au financement du Club pour la saison 2009-2010. Cette commandite sera versée en début de l'exercice 2010.

ADOPTÉ

19. DEMANDE DE PERMIS DE RESTAURATION POUR L'OASIS

2009-198

*Proposé par Daniel Bérubé
Appuyé par Cloé Racine*

Et unanimement résolu de demander le permis de restauration requis auprès du MAPAQ pour les organismes qui utilisent la cuisine du Centre communautaire l'Oasis. De cette façon les organismes utilisateurs n'auront pas à faire des demandes individuelles. Le coût de ce permis est de 31,00\$ par année.

ADOPTÉ

20. AMÉLIORATION ENTRÉE EST DU VIEUX COLLÈGE

2009-199

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Raynald Demers*

Et unanimement résolu d'étudier la demande du CPE Les Pinsons concernant l'amélioration de l'entrée arrière du Vieux collège. Le CPE est disposé à clôturer une partie du terrain à ses frais et demande qu'un portique soit construit afin d'offrir un accès sécuritaire aux jeunes de la garderie à ce terrain. Un second accès serait aménagé à même ce portique pour les utilisateurs du sous-sol. Une décision sera prise suite à l'estimé des coûts qui sera réalisé sous peu.

ADOPTÉ

21. AVENANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MTQ

Suite à une discussion avec le ministère aujourd'hui cette modification est reportée.

22. ROTATION AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT.

2009-200

*Proposé par Cloé Racine
Appuyé par Daniel Bérubé*

Et résolu que la conseillère Nancy Belleau soit nommée maire suppléant pour une période de huit mois. À ce titre elle est autorisée en l'absence du maire à signer les documents de la municipalité en compagnie du directeur général ou de son adjointe. Il est de plus désigné pour représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit en l'absence du maire Michel Côté.

ADOPTÉ

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. VARIA

a) *Modification du mandat du CDD – Le Jaseur*

2009-201

Proposé par Catherine Aubut

Appuyé par Daniel Bérubé

Et résolu d'amender la résolution 2009-036 adoptée le 2 février 2009 afin de modifier le mandat donné au CDD Saint-Donat Mitis concernant la publication du journal Le Jaseur. Dorénavant la municipalité se chargera de l'impression, du pliage et la distribution du journal.

ADOPTÉ

25. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2009-202

Proposé par Pierre Gauthier et résolu que la session soit levée.

ADOPTÉ À 21h03

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....